



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 177 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • SEPT 2024

Actualité réglementation

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :
Parc Caillebotte à
Yerres © DRIAAF-
SRAL

CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE PÉDAGOGIQUE

Le pôle phytosanitaire du service régional de l'alimentation (SRAL) de la DRIAAF a organisé, en collaboration avec le service régional de la formation et du développement (SRFD), un contrôle phytosanitaire pédagogique, le 18 septembre au Campus Bougainville de Brie-Comte-Robert (77). Une trentaine de participants (agriculteurs, techniciens, étudiants) ont ainsi pu assister à une mise en situation de contrôle.

En introduction, le cadre réglementaire de ces contrôles, intervenant pour certains dans le cadre de la conditionnalité des aides, ainsi que les critères de sélection des exploitations ont été exposés. Ensuite, à travers trois ateliers, les inspecteurs ont présenté les différents points vérifiés lors d'une inspection à savoir :

- le matériel d'application : validité du contrôle technique, présence de buses anti-dérive, conditions de remplissage, présence de déflecteurs sur semoir à maïs, etc.
- le local de stockage des produits phytopharmaceutiques : respect des normes, identifications des produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) et des produits dangereux, présence des équipements de protection individuelle (EPI) hors local, stockage des emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP), etc.
- le contrôle documentaire : présence d'un registre des traitements (qui sera obligatoire sous forme informatisée à partir de 2026) avec à minima les données obligatoires (culture, date, nom exact du produit, dose), validité et respect des autorisations de mise sur le marché (le produit est-il autorisé sur la culture au moment de l'application ? et sur le bon usage ? la dose homologuée a-t-elle été dépassée ?..), respect des dispositions réglementaires sur les mélanges, sur la protection des pollinisateurs, ainsi que la prise

en compte des zones non traitées (cours d'eau, riverains). Le contrôle est effectué pour trois parcelles de cultures différentes de l'exploitation. La validité du certiphyto, le rapport du contrôle technique du pulvérisateur, ainsi que les bordereaux d'élimination des PPNU et EVPP sont également vérifiés. A noter que des prélèvements pour analyses de résidus sont parfois réalisés.

Cette ½ journée d'échange, son relai par la presse spécialisée présente et la captation vidéo qui va être réalisée et diffusée, permettra ainsi aux exploitants de se préparer plus sereinement à un éventuel contrôle. En 2023, le SRAL a réalisé 169 inspections intrants dont 90 en exploitation agricole (60 dans le cadre de la conditionnalité). Les principales non conformités relevées sont la détention de PPNU et la non réalisation du contrôle technique du pulvérisateur. Les autres inspections dans ce domaine visent les distributeurs, les applicateurs en prestation de service, et des utilisateurs non agricoles (golfs, communes, paysagistes, etc.).



Pulvérisateur, local phyto, documentaire, passage en revue des points de contrôle (photos DRIA AF)

AUTORISATIONS - RETRAITS - DEROGATIONS

Les substances actives fongicides folpet (folpel) et metrafenone ont été ré-approuvées jusqu'en 2039. La date limite de ré-examen a été repoussée à 2027 pour l'herbicide pendiméthaline, et 2026 pour l'herbicide triclopyr, l'insecticide enamectine, ainsi que pour le silicate d'aluminium (kaoline).

MINECTO GOLD (cyantraniliprole) vient de recevoir une dérogation 120 jours du 25 septembre au 31 décembre 2024. Cette dérogation est limitée aux régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, **Ile-de-France**, Centre-Val-de-Loire et les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de l'Aisne, et de l'Oise. Ces zones sont celles concernées par les phénomènes avérés de forte résistance des larves de grosses altises aux pyréthri-noïdes.

Cette solution entre dans le cadre du plan d'action de sortie du phosmet. Sur la culture du colza, MINECTO GOLD est autorisé en application unique (1 application maximale par an) à la dose maximale d'emploi de 100 g/ha des stades 6 à 9 feuilles ou plus du colza. Modalités d'application : test berlèse au préalable et intervention raisonnée selon l'estimation du risque par les outils d'aide à la décision disponibles.

DESHERBAGE MECANIQUE CULTURES MARAICHES

Les cercles maraîchers et la chambre d'agriculture de région Ile-de-France ont organisé, le 17 septembre à Saint-Nom-La-Bretèche (78), une plateforme de démonstration maraîchère. Outre du matériel d'assistance permettant de diminuer la pénibilité des opérations de plantation ou de récolte, deux matériels de désherbage mécanique étaient en démonstration.

Le premier est le petit robot Oz (de la société Nao technologies), qui fête ses 10 ans, et qui peut s'équiper de différents éléments de désherbage mécanique (herse étrille, bineuse). Près de 300 machines sont désormais en service dans le monde. Au fil des années il a connu des évolutions notables parmi lesquelles :

- l'ajout d'un élément semeur,
- le guidage par RTK, qui permet de travailler sur de nombreuses cultures (ail, oignon, carotte, salade, céleri, épinard, poivron, chou, etc.) en plein champ ou sous tunnel plastique,
- la surveillance du travail via une application smartphone.

Les 8 heures maxi d'autonomie de batterie et la vitesse (de 0,1 à 1,8 km/h) permettent de travailler jusqu'à 5 000 m²/jour. Le prix est de l'ordre de 35 000 euros.



Robot Oz - avant et après passage dans les poireaux (photos DRIAAF-SRAL)

Le second est la bineuse Rotosark (société Oliver) dont les accessoires de travail sont une paire de socs pour travailler l'inter-rang et de deux rotors qui vont travailler au plus près des rangs. Ces rotors « Rotoblizz » sont en acier, avec des lames incurvées de 3 cm de large et leur inclinaison est de 28° vers la plante. Ils vont travailler à une profondeur de 3-4 cm maxi sans endommager le système racinaire. D'autres types de bineuses sont également à la gamme de ce constructeur.



Rotor « Rotoblizz » - après passage dans les choux (photos DRIAAF-SRAL)

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Du fait de leur travail régulier près de chênes ou de pins, certains professionnels sont particulièrement exposés aux poils urticants des chenilles processionnaires. Pour évaluer ces risques, l'ANSES a réalisé en décembre 2022 une enquête baptisée « Cheni-PRO » via un questionnaire électronique envoyé aux professionnels répertoriés par la Mutualité sociale agricole.

Sur 900 répondants, 72 % ont déclaré être exposés à des chenilles processionnaires au cours de leur activité professionnelle. Les professionnels des métiers du bois et des espaces verts étaient respectivement exposés pour 81 % et 75 % d'entre eux, et les professionnels des métiers du cheval pour 38 %.

Les professionnels des métiers du bois sont les plus nombreux à avoir déjà présenté des symptômes, le plus souvent cutanés. Ils concernaient principalement les zones découvertes du corps telles que les avant-bras, le cou et les bras. L'apparition de symptômes augmentait avec la fréquence des expositions : 83 % des travailleurs exposés plus de dix fois par an déclaraient ainsi avoir présenté des symptômes, contre 38 % de ceux exposés moins d'une fois par an.



Vigilance sur les chenilles (photo DRIA AF-SRAL)

Pour éviter tout contact avec les poils urticants lors d'intervention sur des arbres ou dans des espaces infestés, les professionnels doivent porter des équipements de protection individuelle protégeant la peau, les yeux et les voies respiratoires. Les équipements recommandés par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) sont le port :

- d'une combinaison jetable,
- de chaussures montantes,
- de gant étanches à manchettes (gant latex, pas de gant en tissu), et de sous gants jetables (latex ou vinyl) portés sous les gants de travail, ce qui permet lors du déshabillage de manipuler les vêtements et équipements souillés sans se contaminer les mains,
- d'un casque avec une cape à ventilation assistée,
 - ou d'une combinaison à capuche, d'un casque de sécurité, et d'un masque entier à ventilation assistée,
 - ou d'une combinaison à capuche, et d'une cagoule à ventilation assistée.

[Voir le compte rendu de l'étude](#)

JOURNEE TECHNIQUE CHANCRE COLORE

Plante et Cité, en partenariat avec la Ville de Lyon, a organisé le 24 septembre une journée technique sur le thème « prévenir l'arrivée et limiter la dispersion du chancre coloré du platane sur son territoire ».

La DGAL a présenté les évolutions de l'arrêté national de lutte révisé qui doit sortir prochainement et que nous vous présenterons en détail ultérieurement. Il sera accompagné d'un kit comprenant une nouvelle version du guide des bonnes pratiques contre le chancre, réalisé par Plante et Cité avec la participation de nombreux partenaires dont un certain nombre d'Ile-de-France (SRAL, Fredon, Ville de Paris, élagueurs, etc.), ainsi que de deux livrets d'information pour les professionnels et une affiche pour le grand public.

Le développement d'une stratégie préventive passe d'abord par une sensibilisation en interne comme l'ont illustrés les témoignages de plusieurs collectivités. La ville de Mont-

pellier, qui compte 12 000 platanes (= 50 % des arbres d'alignement) a été confrontée au chancre dans les années 1990, et avec une recrudescence de foyers depuis 2020. Elle a adopté la charte de l'arbre en 2021. Une sensibilisation sur les risques chantiers a été faite auprès des autres services. Pour les travaux d'élagage, des coûts différents sont appliqués selon le niveau d'exigence demandé (désinfection entre chaque arbre ou alignement, nettoyage complet).

Aix-en-Provence, qui a un patrimoine de 3 000 platanes, a été touchée par le chancre en 2016 sur un axe renommé, le cours Mirebeau. La ville a adopté la charte de l'arbre en 2017 et a sensibilisé tous les services de la ville qui effectuent des travaux, et ceux-ci sont tous référencés. Les 2/3 du patrimoine sont surveillés chaque année. Une réflexion est en cours pour classer en réseau les systèmes racinaires de platanes.

La Ville de Paris gère 42 000 platanes, essence qui représente 1/3 des arbres d'alignement, en incluant ses cimetières périphériques (Pantin, Thiais, Ivry, etc.). Si la capitale n'est pas encore touchée par la maladie, les services de la Ville ont déjà élaboré un plan chancre pour se préparer à cette éventualité compte tenu des risques importants liés à la multitude de travaux. Ce plan, porté par les élus, a pour objet également de sensibiliser les services de la voirie ainsi que les autres gestionnaires de platanes parisiens. Une surveillance particulière est conduite depuis 2020 principalement sur les alignements concernés par de gros chantiers, ou de la taille en rideau. Elle est conduite en coordination avec celle du SRAL et FREDON pour éviter les doublons. Le nombre de platanes plantés diminue constamment, il n'y a notamment plus de nouveaux alignements. La taille est également plus limitée.

A Lyon, qui compte 10 500 platanes, le chancre coloré a été détecté en 1992-93 au parc de la Tête d'Or, avec une forte suspicion que la contamination soit survenue à l'occasion des championnats de France d'élagage organisés sur ce site en 1990. La moitié des 700 platanes du parc a été abattue. La Ville, qui travaille en régie, a mis en place du matériel dédié uniquement aux chantiers d'abattage (cordage, harnais, EPI, etc.).



Présentation des symptômes par Francis Maire, arboriste conseil GECAO (photo DRIAAF-SRAL)

Plusieurs problématiques communes ont été mises en avant :

- les difficultés rencontrées avec les architectes des bâtiments de France qui s'opposent à des alignements diversifiés,
- l'absence de références d'efficacité sur les solutions de désinfection proposées (vinaigre, eau de javel, biocide fongicide).

A noter que plusieurs municipalités utilisent le barème de l'arbre pour faire prendre en charge aux entreprises les dégâts causés aux arbres.

En matière de prévention, le parcours PROTECTPLATANE lancé en Ile-de-France par FREDON IDF avec le concours de la DRIAAF, a été présenté avec sa démarche de formation puis d'audit des entreprises qui s'engagent dans la mise en oeuvre de bonnes pratiques. A noter que les premières entreprises de travaux publics se lancent dans le dispositif, ce qui est extrêmement positif compte tenu des risques de contamination par ces travaux. La sensibilisation de ce secteur par la communication, les exigences des donneurs d'ordre (via les CCTP) et les contrôles que nous réalisons doivent se poursuivre pour amplifier le mouvement.

CARREFOUR DE L'INNOVATION AGRONOMIQUE

Le colloque de restitution finale de l'APR « Leviers territoriaux pour réduire l'utilisation et les risques liés aux produits phytopharmaceutiques » a eu lieu le 20 juin à Paris, sous la forme d'un carrefour de l'innovation agronomique. Au travers de présentations, de témoignages et de discussions et de temps d'échange, cette journée a permis de mettre en lumière les avancées, les perspectives et les freins à la mise en place de synergies collectives afin de réduire l'impact des produits phytopharmaceutiques sur la santé et les écosystèmes.

Pour revoir ce colloque datant du 20 juin 2024, ou lire les différentes synthèses, l'ensemble des documents sont disponibles sur le site internet de l'INRAE :

[accès au site](#)

Parmi les 8 projets restitués, on peut faire un focus sur le projet TRAVERSÉS (TRAjectoires de transition Vertueuses pour la Réduction des usages des pesticides aSSociant-les leviers Ecologiques, Economiques, Sociaux et institutionnels à l'échelle du territoire). Le projet a été réalisé dans le Barrois (région Grand-Est), un territoire de grandes cultures, et visait à définir des trajectoires vertueuses de transition agroécologique permettant une diminution significative des usages de produits phytopharmaceutiques et de leurs impacts. Pour cela, l'équipe s'est fixée pour objectif d'identifier les facteurs qui influencent les pratiques phytosanitaires et comprendre quels sont les leviers les plus impactant et comment ils interagissent entre eux.

Le caractère novateur du projet est l'approche spatialisée du territoire en prenant en compte les dynamiques écologiques et sociales. La méthode mise en place allie analyse du territoire, étude des comportements des agriculteurs et réalisation de modèles dynamique.

Dans un premier temps une enquête a été réalisée sur le territoire, l'objectif était de répertorier les différents types d'exploitations et comprendre les acteurs du territoire afin d'analyser les stratégies phytosanitaires. L'enquête a permis de monter que le choix de traiter ou non une parcelle est issue d'une décision multifactorielle :

- risque pour la santé / environnement,
- salissement de la parcelle,
- conseil agricole,
- contraintes économiques,
- réseau.

Dans un second temps, un jeu de rôle a été lancé avec les acteurs du monde agricole pour lancer une réflexion commune sur les leviers permettant une transformation des pratiques en matière d'utilisation des produits phytos. Cet exercice a permis de mettre en lumière la multitude des leviers territoriaux. (formations, approche filières, réseaux, etc).

Pour en savoir plus :

<https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/concevoir-son-systeme/projet-traversees>